

M ONTERTELOT

BULLETIN MUNICIPAL



JANVIER 2022

Sommaire

Le mot du Maire	page 1
Les élus et le personnel de la mairie.....	page 2
Le conseil municipal	pages 3 à 7
Les travaux et les projets	pages 8 et 9
L'urbanisme	page 10
L'état civil	page 11
Informations diverses	page 12
Les élections	page 13
Infos Ploërmel Communauté	pages 14 et 15
Vie de la commune	pages 16 à 21
Commerces, Artisans et Services	page 22
Vie associative et culturelle	pages 23 à 25
Animations – Tourisme	page 26
Parcours jeune	page 27
Patrimoine : Le pont des 2 rivières	page 28

Meilleurs vœux **2022**

Merci à tous ceux qui ont donné de leur temps et mis à disposition leurs compétences pour contribuer à ce bulletin municipal.

BULLETIN MUNICIPAL année 2021

Création :
Mairie de Montterlot

Impression :
IOV Imprigraph
3 Allée Gutenberg
Parc de Botquelen
56 610 Arradon
Téléphone : 02 97 40 87 87





Le mot du Maire

En ce début d'année 2022, il nous sera impossible, à notre grand regret, de nous retrouver pour la cérémonie des vœux que nous souhaitons simple et conviviale à l'image de notre commune, en raison de la pandémie COVID 19 qui continue d'entraver notre quotidien.

Chaque année est marquée par des perspectives et des évènements heureux ou malheureux, des douleurs et des bonheurs ressentis personnellement ou collectivement.

Il est vrai que la crise sanitaire dure et nous met toutes et tous à rude épreuve. Les efforts collectifs impactent notre quotidien. Cette crise nous impose la distanciation au risque de l'éloignement, de l'isolement et du chacun pour soi.

La vie municipale est aussi impactée, car il est plus difficile de mener aussi facilement et aussi vite que nous le souhaitons nos projets. Les rencontres en présentiel sont moins fréquentes. Nous sommes passés à l'aire du Webinaire, et ceci ne facilite pas les échanges.

Merci à nos commerçants et à nos sections associatives, qui représentent la vie de la commune, de s'adapter aux contraintes actuelles et de surmonter leurs craintes.

Notre cap est de nous rassembler pour être plus fort, de privilégier ce qui unit et surtout de dépasser ce qui divise.

L'ensemble du conseil municipal et les employés communaux vous souhaitent leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année et espèrent pour tous un retour à une vie normale.

Prenez soin de vous.

Nellie JOLIVET

Les élus et le personnel de la mairie

Les élus au conseil municipal :

Nellie JOLIVET, Maire
 Hervé BOUSSO, 1er Adjoint
 Loïc LE PEN, 2e Adjoint
 Laure BERTHY, Conseillère
 Sophie CARO, Conseillère
 Anne DAVALO, Conseillère
 Jean-Pierre GENÉE, Conseiller
 Sébastien GICQUEL, Conseiller
 Sophie MAINGUY, Conseillère
 Éric PELLAN, Conseiller
 Philippe RICAUD, Conseiller



Le personnel communal :

Nathalie GUIL, secrétaire de mairie
 Frédéric LE TEXIER, employé communal

La réunion hebdomadaire du maire et des adjoints a lieu chaque lundi à 18h30 à la mairie.
 Pour prendre rendez-vous, contacter le secrétariat de mairie.

Ce bulletin municipal, les liens trimestriels ainsi que les panneaux d'affichage (la mairie, près de l'église, La Ville Briend et Les Bruyères) permettent à la municipalité de transmettre des informations. Nous sollicitons aussi régulièrement la presse. Pour compléter nos actions de communication, nous allons publier en 2022 le site internet www.montertelot.fr.

Location de la salle communale

		HABITANTS DE LA COMMUNE	HORS COMMUNE
1	Vin d'honneur	30 €	65 €
2	Repas midi et soir jusqu'à 2 heures	120 €	220 €
3	Repas du soir jusqu'à 2 heures	80 €	170 €
4	Repas du midi jusqu'à 20 heures	80 €	170 €
5	Associations (1 location gratuite par an pour les associations montertelotaises)	30 €	65 €
6	Réunion extérieure		65 €
7	Caution Réservation	50 €	100 €
8	Caution Clefs	400 €	400 €
9	Professionnels, commerçants et artisans	Avec cuisine 50 €	Sans cuisine 35 €

Conseil municipal du 19 février 2021

- **Mise en place d'actions de valorisation de l'église Saint-Laur dans le cadre des travaux de restauration du clocher**

Afin de bénéficier de la subvention de la Région Bretagne pour la réhabilitation du clocher de l'église, la commune doit s'engager à mettre en place des actions de valorisation de cet édifice.

Il est décidé de valoriser l'édifice en préparant une plaquette de présentation et de mise en valeur du patrimoine de l'église et de sa fontaine Saint-Laur pour l'été 2021.

Une ouverture au public sera proposée tous les week-ends de juillet et d'août de 15 heures à 17 heures.

- **Appel à participation des financeurs au fonds départemental de solidarité pour le logement**

Mme le maire explique que le Conseil départemental a adressé une demande de participation au financement du FSL (Fonds Solidarité Logement), à hauteur de 0,10 € par habitant.

Le Conseil Municipal décide d'approuver la participation de la commune au financement du FSL (Fonds Solidarité Logement), à hauteur de 0,10 € par habitant, soit $365 \times 0,10 = 36,50$ €

- **Demande de subvention pour le curage de fossés**

Le conseil municipal décide de solliciter une aide du Département pour financer l'opération de curage des fossés. Après consultation, c'est l'entreprise COUESPEL TP qui est retenue pour un total H.T. de 7 650 €. Montterlot peut prétendre à un taux de 40 % auprès du Conseil Départemental.

- **Vote des subventions 2021**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accorde les subventions aux associations et coopératives scolaires suivantes, au titre de l'exercice 2021.

ASSOCIATIONS	MONTANT ACCORDÉ pour 2021
Anciens Combattants d'Algérie – la Chapelle-Caro/Monterlot	60,00 €
Société de chasse la Chapelle-Caro/Monterlot	50,00 €
Piégeurs de ragondins	Indemnité de 80,00 € versée à la société de chasse
Union départementale des Sapeurs-Pompiers du Morbihan	0,03 €/habitant (soit 10,95€ pour 365 habitants)
Familles des élèves domiciliés à Montterlot et scolarisés aux écoles publiques et privées de Val d'Oust	140,00 € (par élève pour les écoles publiques et privées de Val d'Oust)
Familles des élèves domiciliés à Montterlot et scolarisés aux écoles publiques de Ploërmel	25 % des frais de cantine pour les enfants scolarisés aux écoles F. Dolto et J. Verne
APEL/OGEC écoles Saint-Joseph et Saint-Louis	25 % des frais de cantine pour les enfants scolarisés aux écoles privées de Ploërmel
Familles des enfants de Montterlot scolarisés aux écoles maternelles, primaires et aux collèges publics ou privés	15,00 € par élève pour le transport lors d'une sortie scolaire de 1 ou 2 jours (limité à une sortie scolaire pour l'année scolaire 2021/2002)
Familles des enfants scolarisés aux écoles maternelles, primaires, aux collèges et aux lycées publics ou privés	50,00 € par élève pour un voyage scolaire de 3 jours et plus (limité à un séjour par enfant)
Amicale du Personnel de la CDC de Ploërmel	228,15 € pour les 2 agents
Association pour le Don de Sang Bénévole du Pays de Ploërmel	60,00 €
Association C.H.A.I.N.E.	10,00 € (droit d'entrée)

ASSOCIATIONS	MONTANT ACCORDÉ pour 2021
Écoles sous contrat d'association avec l'état (Regroupement Pédagogique Intercommunal des écoles privées La Chapelle-Caro / St-Abraham)	658,50 € par élève de classe maternelle
	194,50 € par élève de classe élémentaire
Les Z'Atypiques Fantastiques	100,00 €
École Publique Pablo Picasso	658,50 € par élève de classe maternelle
	194,50 € par élève de classe élémentaire
Banque Alimentaire du Morbihan	80 € pour le droit d'accès à la distribution alimentaire
Comité de Bretagne Sud La Santé de la Famille	20,00 €
Association française des sclérosés en plaques	30,00 €
La Ligue contre le Cancer Morbihan	30,00 €
Association régionale des laryngectomisés et mutilés de la voix de Bretagne	30,00 €

Conseil municipal du 25 mars 2021

• Adoption du compte Administratif 2020

Mme le maire présente le compte Administratif de l'année 2020, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		473		24 866		25 340
Opérations de l'exercice	9 143	63 174	177 722	226 160	186 866	289 334
Total	9 143	63 647	177 722	251 026	186 866	314 674
Résultats cumulés		54 503		73 304		127 808
Restes à réaliser	23 500				23 500	
Totaux cumulés	32 643	63 647	177 722	251 026	210 366	314 674
Résultats globaux cumulés		31 003		73 304		104 308

Le nouveau taux de référence 2021 de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties de la commune est de 35,75 % (soit le taux communal de 2020 : 20,49 % + le taux départemental de 2020 : 15,26 %).

Le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2021 :

✓ Taux du Foncier Non Bâti : 58,96 %

✓ Taux du Foncier Bâti : 35,75 %

Les taux de référence n'ont pas évolué depuis 2012 à Montertelot (seules les bases d'imposition augmentent).

- **Vote du budget primitif 2021**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de procéder au vote du budget comme exposé ci-après :

BUDGET PRIMITIF 2021	
Section d'investissement (dont 23 500,00 € de Restes à réaliser en dépenses)	159 200 €
Section de fonctionnement	266 170 €

- **Label « villes et villages où il fait bon vivre »**

Le palmarès de l'association « Villes et Villages où il fait bon vivre » classe les 34 841 communes de France Métropolitaine. Il compare les villes et les villages selon leurs nombres d'habitants, en fonction de 9 strates de population définies par l'Insee.

Montertelot qui est classée au 6 393ème rang au niveau national sur les 34 841 communes, était adhérente au label. Le coût annuel des droits d'exploitation du label est de 498 € TTC. Par ailleurs il faudrait prévoir l'achat de panneaux à installer aux entrées de la commune.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas renouveler les droits d'exploitation du label pour 2021.

- **Proposition de cession du ponton du quai à la direction des voies navigables**

M. Le Pen explique que depuis un certain temps le ponton penche et n'est plus sécurisé.

Après avoir contacté M. Le Callonnec, chef de la subdivision Blavet – Canal de Nantes à Brest, il a appris qu'un devis de 15 000 euros avait été chiffré pour les réparations.

La région est propriétaire de la grande majorité des pontons installés sur l'Oust. Il est proposé de céder le ponton de Montertelot à la Région (voies navigables) afin quelle prenne en charge l'entretien de ce ponton. Le conseil accepte la proposition.

- **Acquisition d'un terrain rue des Nouettes**

Mme le maire explique au conseil qu'aux termes des négociations engagées avec les consorts BRANCHEREAU, un accord est intervenu quant aux modalités d'acquisition par la Commune d'une emprise non bâtie et enherbée de 657 m², correspondant à la zone grevée de l'emplacement réservé.

Cette acquisition interviendrait moyennant le prix de 7 884 € hors taxes/hors droits, frais de négociation inclus.

- **Consultation du public sur la gestion de l'eau et des risques d'inondation**

Le conseil municipal est consulté sur le projet de schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) du bassin Loire-Bretagne 2022-2027 et son programme de mesures. Les documents traçant les politiques publiques sur le territoire du bassin Loire-Bretagne pour l'eau et les risques d'inondation sont en cours d'élaboration. Ils seront adoptés début 2022 et mis en œuvre de 2022 à 2027.

Les informations sont disponibles sur le site www.sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr

Conseil municipal du 24 juin 2021

- **Vœu pour le retrait immédiat du projet HERCULE de privatisation de l'électricité**

Depuis 75 ans, avec l'impulsion du Conseil National de la Résistance, l'électricité est un bien commun. Premier producteur d'électricité en France et en Europe, deuxième producteur mondial, EDF fournit à l'ensemble du territoire français l'électricité à un prix identique à tous les Français, qu'ils vivent en zones urbaines, rurales ou en outre-mer.

Mais aujourd'hui, ces garanties, tout comme la souveraineté énergétique du pays sont menacées par le projet Hercule impulsé par la Commission européenne, dont les négociations demeurent opaques.

C'est pourquoi les membres du conseil municipal souhaitent s'engager aux côtés des salariés d'ENEDIS et d'EDF en appelant à l'arrêt immédiat du projet Hercule.

- **Prise de la compétence mobilité par Ploërmel Communauté**

Le conseil communautaire de Ploërmel Communauté a décidé de prendre la compétence mobilité. Le transfert de la compétence mobilité va permettre la création d'une plate-forme multimodale desservant le futur lycée public et la mise en place d'un service de transports à la demande, déjà à l'essai sur Ploërmel Communauté.

Le conseil municipal se prononce favorablement.

- **Proposition d'un contrat d'entretien des lampadaires avec Morbihan Énergie**

Pour aider les territoires à mieux connaître leur parc d'éclairage public, Morbihan Énergies propose de conduire des diagnostics éclairage public.

Le conseil municipal décide de solliciter Morbihan Énergies pour la réalisation d'un diagnostic du parc d'éclairage public. Le coût de cette intervention est estimé à 10,80 € HT par point lumineux.

- **Exonération de la taxe foncière pendant 2 ans**

Avec la réforme fiscale de 2021, l'imposition sur les propriétés bâties (FB) devient la principale recette des communes. L'article 1383 du code général des impôts prévoit que les constructions nouvelles, reconstructions et additions de construction à usage d'habitation seront exonérées à 100 % de la taxe foncière durant les deux années qui suivent celle de leur achèvement. Cependant, les communes peuvent avant le 1^{er} octobre 2021 réduire cette exonération de 100 % à 40, 50, 60, 70, 80 ou 90 % de la base imposable.

Le conseil municipal décide de maintenir l'exonération totale de la TFPB pendant deux ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation.

Conseil municipal du 23 septembre 2021

- **Motion de soutien aux communes forestières de France**

La Fédération nationale des Communes forestières a été reçue par les cabinets des ministres de l'agriculture, de la transition écologique et de la cohésion des territoires au sujet du Contrat d'objectifs et de performance ÉTAT-ONF. Ce contrat a été voté lors du conseil d'administration de l'ONF, malgré l'opposition de toutes les parties prenantes autres que l'État (collectivités, filière, syndicats et personnalités qualifiées). L'État augmente une nouvelle fois la contribution des Communes Forestières au financement de l'Office National des Forêts, à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025 et il envisage un projet de suppression de 500 emplois.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve la motion de la FNCF pour exiger le retrait immédiat de la contribution complémentaire des communes propriétaires de forêts au financement de l'ONF, pour exiger la révision complète du projet de contrat État-ONF 2021-2025 et pour exiger que l'État porte une vraie ambition politique pour les forêts françaises..

- **Exonération de Taxe Foncière sur les propriétés Bâties en faveur des immeubles situés dans les zones de revitalisation des commerces en milieu rural définies au III de l'article 1464 G du CGI**

La commune de Montertelot a été classée en zone de revitalisation des commerces en milieu rural, ZoRCoMiR, par arrêté du 16 octobre 2020.

Ce dispositif permet, sous réserve d'une délibération, aux entreprises et commerces concernés, de faire une demande d'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), pour les exercices de 2020 à 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'instaurer l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des immeubles rattachés à un établissement exerçant une activité commerciale dans une zone de revitalisation des commerces en milieu rural.

Une exonération à hauteur de 40 % de la Taxe foncière bâtie a été votée en faveur des commerces, pour les exercices de 2020 à 2023.

- **Candidature au label national « Terre Saine, Commune sans pesticide »**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le contexte et les objectifs de l'adhésion au label national « Terre Saine, Communes sans pesticides » animé par le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire (MTES). Cette labellisation doit permettre aux communes qui le souhaitent d'avoir une reconnaissance nationale. La commune de Montertelot est déjà distinguée par le label Zéro Phyto qui est une reconnaissance régionale.

Le conseil a décidé de candidater en faveur de l'obtention du label national « Terre Saine, communes sans pesticides ».

- **Convention d'occupation précaire du terrain de football de Montertelot**

Madame le Maire rappelle qu'une convention d'occupation tripartite est actuellement conclue entre la commune de Montertelot, la commune de Ploërmel et le PFC de Ploërmel, pour l'utilisation par ce dernier du terrain de football de Montertelot. Celle-ci est arrivée à terme le 31/08/2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte que la commune de Ploërmel verse une indemnité forfaitaire de 1 250 € par année sportive pour supporter l'ensemble des charges incombant à la commune de Montertelot (eau, électricité, frais d'entretien) et autorise Madame le Maire à signer la convention entre la commune de Montertelot, la commune de Ploërmel et l'association Ploërmel Football Club.

- **Validation du devis pour le broyeur**

M. BOUSSO en charge du dossier a reçu un devis de la société MS ÉQUIPEMENT VANNES pour l'achat d'un broyeur s'adaptant sur le tracteur de la commune. Le devis s'élève à 1715 € TTC.

- **Site internet de la commune**

M. LE PEN propose de créer un site internet pour la commune par l'intermédiaire du service de l'AMRF (Association des Maires Ruraux de France). La formule retenue est à destination des toutes petites communes, pour leur permettre d'avoir une visibilité sur Internet. Le contenu est limité à 5 pages. Coût : 120€ TTC par an.



Conseil municipal du 28 octobre 2021

- **Demande de subvention au Conseil Régional pour l'acquisition d'un broyeur de végétaux**

L'achat d'un broyeur d'occasion, considéré comme moyen de désherbage alternatif aux pesticides, est envisagé pour un montant de 1715 €. Une demande de subvention auprès de la région à hauteur de 50% peut être sollicitée.

Le conseil valide à l'unanimité la sollicitation de la subvention auprès du Conseil Régional.

- **Motion Algues Vertes**

Le rapport de la Cour des Comptes sur la gestion des Algues Vertes en Bretagne pointe l'échec des politiques menées jusqu'ici (moyens humains et financiers).

La motion a pour but d'interpeller l'État sur cette problématique d'échouage des algues vertes afin qu'il minimise les impacts des rejets des élevages.

Le conseil adopte à l'unanimité la motion.

Les travaux et les projets

Curage des fossés et point-à-temps

Le curage des fossés et le point-à-temps ont été réalisés cet automne.

Montant des travaux : curage des fossés 10 805 € HT subventionné à 56,64 % par le conseil départemental ; point-à-temps 4410 € HT.



La sécurisation du clocher de l'église

Une réunion est prévue courant février pour organiser le déroulement des travaux qui auront lieu au printemps.

Nous avons sollicité une aide supplémentaire de la part du conseil départemental qui nous a répondu favorablement, ce qui permet à la commune d'obtenir des subventions à hauteur de 80 % pour ces travaux.

Extension du réseau d'assainissement

Le service assainissement de Ploërmel Communauté nous a fait savoir que les travaux d'extension du réseau d'assainissement sur la Ville-Briend seront effectués courant 2022.



SERVICES COMMUNAUTAIRES

Service Eau Assainissement Collectif & Non Collectif

2 rue du Grand Dérangement
Bâtiment KréActive56
56800, Ploërmel

Lundi, mercredi, vendredi : 9h00 - 12h00 / 13h30 - 17h30 // Fermé au public le mardi matin & le jeudi

02 97 22 29 04



Projet d'aménagement du terrain annexe foot et liaisons douces

Le conseil municipal envisage sur 2022 de déposer un appel d'offres pour solliciter le concours d'une maîtrise d'œuvre afin de poursuivre le projet d'aménagement du terrain annexe foot et des liaisons douces. Ces travaux comprendraient 3 étapes :

- aménagement d'un espace paysager « aire de camping-car » et chemin piétonnier le long de la rue du Casset
- liaison piétons entre la rue des Barres et Beau-Soleil
- liaison piétons et vélos le long de la RN766 (Les Bruyères – le bourg)



L'ère du numérique à Montertelot !

L'évolution des communications avec le téléphone portable et avec l'utilisation d'internet a changé notre quotidien. Ces outils sont dans bien des situations incontournables et leurs utilisations ne cessent de se développer.

• La fibre optique :

L'installation de la fibre optique sur Montertelot se poursuit et devrait permettre pour ceux qui le souhaitent de s'y connecter courant 2022. Avec cette technologie, ce n'est plus l'électricité circulant dans des câbles en cuivre qui est porteuse des signaux de communication mais la lumière qui circule dans une fibre optique. La vitesse de transmission avec la fibre optique est de l'ordre de 50 fois supérieure à l'ADSL que nous connaissons aujourd'hui.

L'évolution vers la fibre optique augmentera le forfait mensuel avec un coût supplémentaire estimé entre 2 et 5 euros suivant l'opérateur internet.

Pour les travaux réalisés sur Montertelot, le maître d'ouvrage est Mégalis Bretagne (Syndicat mixte de coopération territoriale) et le concepteur est AXIONE (Bouygues). L'exploitation sera confiée à THD Bretagne (Orange).

Les travaux de liaison jusqu'à l'armoire puis jusqu'aux boîtiers souterrains de dérivation sont terminés. Il faut maintenant tirer les câbles jusqu'aux habitations en suivant les lignes téléphoniques. Ces travaux pourraient être terminés pour cet été.

La mairie a dû compléter l'affectation d'un numéro pour chaque construction ou lot constructible qui n'en était pas encore pourvu. **Les plaques sont disponibles en mairie.**



• Le déploiement de la téléphonie mobile

Depuis l'arrivée des téléphones portables, des antennes de communication ont été déployées sur tout le territoire. Les communications mobiles ne cessent de croître avec les smartphones.

La mairie de Montertelot a été contactée au mois de mai 2021 par Free Mobile qui l'informait qu'une antenne de communication d'une hauteur de 30 mètres allait être installée à Montertelot sur un terrain public ou privé.

Le maître d'ouvrage du réseau est la société TDF (entreprise du secteur numérique et audiovisuel) qui s'est engagé auprès de l'État pour le déploiement du réseau. TDF a signé des accords avec Free Mobile pour l'exploitation.

Mme Le Maire a fait la proposition de terrains appartenant à la commune et suffisamment éloignés des habitations. Free Mobile a refusé ces propositions. Voulant limiter le linéaire de réseau, elle a recherché un terrain privé proche du réseau électrique existant.

Nous avons appris le 10 novembre avec la réception en mairie d'un dossier d'information, que le choix du terrain était arrêté sur une parcelle agricole à l'entrée du village des Bruyères, au lieu dit "Guerveur".

La mairie a communiqué par voie de presse et par les panneaux d'information, afin d'informer que le dossier était consultable en mairie. Le recueil de doléances mis en place à la mairie avec le dossier d'information n'a enregistré aucun commentaire.

Une déclaration préalable de travaux a été déposée le 23 décembre 2021 par la société TDF. Le conseil municipal s'interroge à l'image de la commune du Val d'Oust qui a récemment refusé un projet d'antenne porté par Bouygues. Madame Florence Prunet, maire du Val d'Oust, souhaite que les opérateurs s'arrangent pour mutualiser les supports antennes déjà existant sur le territoire.



Qu'est-ce que la 5G ?

La 5G est la cinquième génération de téléphonie mobile. Elle succède aux technologies 2G, 3G et 4G qui restent toujours actives. Son but est d'éviter la saturation du réseau 4G et de permettre de nouvelles innovations technologiques dans de multiples secteurs comme la santé, la sécurité, le transport, l'agriculture, l'industrie... et les objets connectés. La 5G va multiplier par 10 le débit. Mais cette technologie basée sur des ondes plus courtes et plus rapides nécessite le déploiement d'antennes.

NAISSANCES

Victoire BONABLE, née le 10/04/2021, fille de Mikaël Bonable et de Leslie Joubel, domiciliés 1 bis Les Pierres Bourget.

Lou GICQUEL, née le 28/06/2021, fille de Sébastien Gicquel et de Marine Le Gallou, domiciliés 9 rue des Forges.

Elias MOLAC, né le 03/12/2021, fils de Gireg Molac et de Chloé Le Part, domiciliés 7 Beau-Soleil.

Enzo POIRIER, né le 22/12/2021, fils de Jérémy Poirier et Amandine Lagadec, domiciliés 30 Les Bruyères.

MARIAGE

Gwénaëlle RUAUD et Ghislain RIO le 17 juillet 2021, domiciliés à Saint-Ouen-sur-Seine (Seine-Saint-Denis) et résidant 20 La Ville Briend.

PACS

Cindy BEDEL et Mathieu RENIMEL le 10 décembre 2021, domiciliés 10 rue des Barres.

« Nous leur avons dit Au Revoir »

Germaine LE RETIF, décédée le 19 janvier 2021 (inhumée à Montertelot).

Marie-Thérèse DUVAL, décédée le 1er février 2021, domiciliée 21 Tressol (inhumée à Montertelot).

Annie BUREL, décédée le 8 février 2021 (inhumée à Montertelot).

Marie GAUTHIER, décédée le 14 février 2021.

Marie-Line GARIN, décédée le 24 août (inhumée à Montertelot).

Pierre NOBLET, décédé le 18 octobre 2021.

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Suite au dernier recensement, l'Insee nous informe qu'à compter du 1^{er} janvier 2022, la population de Montertelot est de 370 habitants.



Informations diverses

Trésorerie rattachée à Pontivy

La Trésorerie de Ploërmel est transférée à la Trésorerie de Pontivy à compter du 1^{er} janvier 2022.

Le Service des Impôts des Particuliers de Pontivy sera le service compétent pour les usagers particuliers à compter du 1^{er} janvier. Il pourra être joint par téléphone tous les jours de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h ou recevoir des démarches par messagerie sécurisée accessible à partir de l'espace personnel dont dispose chaque usager sur le site www.impots.gouv.fr

Ceci complète le numéro d'accueil téléphonique professionnalisé déployé au niveau national accessible en joignant le 0809 401 401 (service gratuit + coût de l'appel) du lundi au vendredi de 8h30 à 19h.

Quelles conséquences sur les avis adressés aux usagers ?

Les paiements relatifs aux produits locaux ou aux impôts pour les usagers qui ne pourraient ou ne souhaiteraient pas réaliser un paiement en ligne pourront être effectués chez un des 211 buralistes du département (dont 17 sur le territoire de Ploërmel Communauté) affiliés à la Française des Jeux qui se sont déjà portés candidats pour exercer cette mission.

Vous avez reçu un avis des sommes à payer avec un QR Code ! Grâce au dispositif Datamatrix, vous pouvez vous acquitter de votre dette en espèces (dans la limite de 300 €) ou par carte bancaire chez un buraliste agréé.

Nouveau service
« paiement de proximité »

Pour payer en espèces*, rendez-vous chez votre buraliste agréé affichant ce logo

* en espèces dans la limite de 300€ ou par carte bancaire

Comment payer ?

- 1 Vérifiez que votre avis, comporte :
 - un QR code
 - la mention payable auprès d'un buraliste dans les modalités de paiement
- 2 Rendez-vous chez votre buraliste avec votre facture, scannez et payez en toute sécurité.

Retrouvez la liste des buralistes partenaires agréés auprès de votre centre des Finances publiques ou sur le site impots.gouv.fr/portail/paiement-proximite

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

PLOËRMEL COMMUNAUTÉ
VOUS AIDE POUR L'ACHAT D'UN VÉLO!
MÉCANIQUE, À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE & CARGO (AVEC OU SANS ASSISTANCE)
Jusqu'à **400€** d'aide

L'offre de Ploërmel Communauté est réservée aux habitants du territoire à raison d'un vélo par an et par foyer. La démarche se fait sur le site <https://www.ploermelcommunaute.bzh>



Condition : avoir effectué l'achat après le 30 septembre 2021.

Le brassard de visibilité

Des brassards de visibilité sont disponibles en mairie, sur présentation de sa carte de bus, pour les jeunes qui empruntent les transports scolaires.



Résultat du 1^{er} tour du 20 juin 2021 à Montertelot

Élections régionales :

Liste « La Bretagne avec Loïg » (Union Gauche) 43,31 % ; Liste « Hissons haut la Bretagne » (LR) 12,6 % ; Liste « Bretagne d'avenir » (EELV) récoltent 11,81 % ; Liste « Une Bretagne forte » (RN) 11,81 % ; Liste « Nous la Bretagne » (Union Centre) 9,45 %.

136 montertelotais se sont déplacés sur les 340 inscrits, soit 40 % de votants.

Élections départementales :

Nicolas JAGOUDET et Hania RENAUDIE (LR) 43,48 % ; Martine GUILLAS-GUERINEL et Michel PICHARD (Union Droite) 39,13 % ; Agnès RICHARD et Gilles ROUSSILLON (RN) 17,39 %.

130 montertelotais se sont déplacés sur les 340 inscrits, soit 38,24 % de votants.

Résultat du 2^{ème} tour du 27 juin 2021 à Montertelot

Élections régionales :

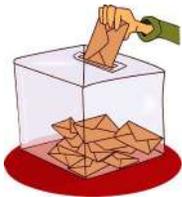
Liste « La Bretagne avec Loïg » (Union G.) 52,89 % ; Liste « Hissons haut la Bretagne » (LR) 16,53 % ; Liste « « Nous la Bretagne » (Union Centre) 14,05 % ; Liste « Bretagne d'avenir » (EELV) récoltent 8,26 % ; Liste « Une Bretagne forte » (RN) 8,26 %

128 montertelotais se sont déplacés sur les 341 inscrits, soit 37,54 % de votants.

Élections départementales :

Nicolas JAGOUDET et Hania RENAUDIE (LR) 56,6 % ; Martine GUILLAS-GUERINEL et Michel PICHARD (Union Droite) 43,4 %

126 montertelotais se sont déplacés sur les 341 inscrits, soit 36,95 % de votants.



Dates de l'élection présidentielle et des législatives

L'élection du président de la République se déroulera le dimanche 10 avril 2022 pour le premier tour et le dimanche 24 avril 2022 pour le second tour.

Les élections législatives se dérouleront les dimanches 12 et 19 juin 2022 pour la désignation des 577 députés.

Informations concernant les obligations liées à l'élection présidentielle 2022

Avec la refonte de la liste électorale, tous les électeurs recevront une nouvelle carte électorale. Pour permettre cette mise à jour, il est important de vous inscrire, **de signaler votre changement d'adresse ou d'état-civil en mairie jusqu'au vendredi 4 mars 2022.**

Contact Mairie : 02 97 74 92 39 ou mairie.montertelot@ploermelcommunaute.bzh

L'inscription en ligne généralisée : chaque citoyen, quelle que soit sa commune de domiciliation, pourra s'inscrire directement par internet sur le site du service public. Vous pouvez pour ce faire, utiliser le formulaire Cerfa ou la télé-procédure d'inscription sur les listes électorales accessibles au lien suivant : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>

Il est impossible de voter sans être inscrit sur les listes électorales. Or, il y a 3 millions d'électeurs non-inscrits et 6,5 millions de « mal-inscrits ».

Le taux d'abstention aux élections est en partie dû à cette « mal-inscription », notamment chez les jeunes actifs. En effet, dès qu'il y a déménagement, la procédure d'inscription est volontaire.

Infos Ploërmel Communauté



LE PETIT GUIDE DE LA VENTE DIRECTE



plormelcommunaute.bzh



GUIDE DES ACTIVITÉS SPORTIVES, SOCIALES, CULTURELLES & DE LOISIRS

VERSION DÉCEMBRE 2021



plormelcommunaute.bzh

Saison culturelle



OPAH
OPÉRATION PROGRAMMÉE
D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT
PAR PLOËRMEL COMMUNAUTÉ

**DES AIDES
POUR
RÉNOVER
SON
LOGEMENT**

CONTACTEZ-NOUS À L'ESPACE INFO HABITAT
habitat@ploermelcommunaute.bzh - Tél. 02 97 22 34 54

plormelcommunaute.bzh



Le RIV, réseau intercommunal de transport

RIV Bus 3 lignes

Les lignes 1 & 2 fonctionnent du lundi au samedi ; la ligne 3 le mercredi, vendredi, samedi
Infos p3 & Horaires p4/5/6

RIV TAD 3 lignes

Les lignes TAD fonctionnent le mercredi, vendredi, samedi sur réservation la veille avant 16h au 02 97 93 30 70 et vous permettent de rejoindre les lignes RIV bus en taxi.
Horaires & Infos p7

Correspondances

Lignes routières régionales en car BreizhGo Vannes / Pontivy / Rennes
Horaires & infos www.breizhgo.bzh
Correspondances gare SNCF



Arrêt Les Belles Rives non desservi du 17 mai à décembre 2021



A partir de septembre 2022, le RIV passera quotidiennement à Monttertelot. Le circuit se prolongera en direction du Val d'Oust.



STOP



ATTENTION AUX ERREURS DE TRI



Prendre soin de bien vider les emballages



Ne pas mettre dans la collecte sélective (poubelle jaune)



Les sacs noirs d'ordures ménagères

→ à déposer dans les conteneurs d'ordures ménagères



Le verre

→ à déposer dans les colonnes à verre



Les restes et les épluchures alimentaires

→ à déposer dans le composteur



Les objets

(jouet, brosse à dent, saladier, casserole, éponge, CD, gourde d'eau, assiette, outil, classeur...)

→ usés ou cassés : à déposer dans les conteneurs d'ordures ménagères

→ en bon état : à déposer à la déchèterie ou en recyclerie



Les produits d'hygiène

(couches, lingettes, masques, mouchoirs en papier...)

→ à déposer dans les conteneurs d'ordures ménagères



STOP
aux lingettes
dans les toilettes!



POURQUOI ?



Elles ne se recyclent pas (même les biodégradables) et sont très polluantes pour l'environnement.



Elles se transforment en masse visqueuse et obstruent les canalisations, ce qui provoque un dérèglement de tout le processus épuratoire.



D'importantes opérations de maintenance sont alors nécessaires sur le réseau d'assainissement.

Service Eau & Assainissement
Renseignements au 02 97 22 29 04
assainissement@ploermelcommunaute.bzh



plormelcommunaute.bzh

LES BIENTRUVÉS CITOYENS

TENTEZ L'EXPERIENCE LE LOMBRICOMPOSTAGE

RÉDUISEZ LE VOLUME DE VOS DÉCHETS LOMBRICOMPOSTEZ !

CHEZ VOUS !

Votre collectivité propose une aide à l'achat d'un lombricomposteur (prix de vente au détail)

INTERCOM

Tél. 02 97 73 20 96
prevention.dechets@ploermelcommunaute.bzh

PLOËRMEL COMMUNAUTE

3 SITES PHYSIQUES

JOSSELIN
3, rue des Remparts
56120 Josselin
02 97 22 24 90
lundi 9h - 12h & 13h30 - 17h30
de mardi au vendredi 9h - 12h & 13h30 - 17h30

LA TRINITÉ-PORHOËT
4, rue du Moulin
56490 La Trinité-Porhoët
02 97 93 93 69
lundi 9h - 12h & 13h30 - 17h30
mardi et mercredi 9h - 12h & 13h30 - 17h30
jeudi et vendredi 9h - 12h

MAURON
1, place Henri Thébault
56450 Mauron
02 97 22 91 62
lundi 9h - 12h & 13h30 - 17h30
mardi, jeudi et vendredi 9h - 12h & 13h30 - 17h30
mercredi 13h30 - 17h30

1 CAMION ITINÉRANT

ICIPL0.COM
06 31 24 37 89
Des permanences dans 27 communes

JOURS	SEMAINES PARES	SEMAINES IMPAIRES
LUNDI	9h15 HELLÉAN 10h45 Dans la Mairie 11h00 CRUGUEL 12h15 Dans la Mairie 14h00 Fermé 16h45	MOHON Mairie MÉNÉAC Mairie
MARDI	9h15 BRIGNAC 12h15 Mairie 14h00 ÉVRIGUET 15h15 Mairie 15h30 S ^T BRIEUCC-DE-MAURON 16h45 Face à la Mairie	VAL D'OUST Mairie du Roc-S ^T Anré GUÉGON Place de l'Église LA CROIX-HELLÉAN Mairie
MERCREDI	9h15 MONTERTLOTT 10h45 Mairie 11h00 12h15 14h00 PLOËRMEL 16h45 Salle polyvalente de Monterrein	LA GRÉE-S ^T LAURENT Rue de l'église GUILLAC Face à la Mairie S ^T SERVANT-SUR-OUST En contrebas de la Mairie
JEUDI	9h15 LOYAT 12h15 Face à la Mairie 14h00 FORGES DE LANOUÉE 15h15 Place de l'Église des Forges 15h30 LANTILLAC 16h45 Dans la Mairie	GOURHEL Salle des fêtes CAMPENÉAC Parvis de la Mairie TRÉHORENTEUC Mairie
VENDREDI	9h15 GUILLIERS 10h45 Place de l'Église 11h00 12h15 14h00 S ^T MALO-DES-3-FONTAINES 15h15 Mairie 15h30 TAUPONT 16h45 Dans la Mairie	S ^T LÉRY Face à la Mairie CONCORT Stade municipal NÉANT-SUR-YVEL Dans la Médiathèque

UNE ADRESSE MAIL UNIQUE
franceservices@ploermelcommunaute.bzh

France services

Besoin d'aide pour vos démarches administratives et numériques du quotidien ?

FORMATION, EMPLOI, RETRAITE	SANTÉ
ÉTAT CIVIL ET FAMILLE	LOGEMENT, MOBILITÉ ET COURRIER
JUSTICE	BUDGET

PROCHE DE VOUS, PROCHE DE CHEZ VOUS

Les agents France services vous accueillent et vous accompagnent pour toutes vos démarches du quotidien.

plormelcommunaute.bzh

PLOËRMEL COMMUNAUTE

Vie de la commune

Accueil des nouvelles collégiennes en mairie

Le samedi 3 juillet, le conseil municipal a reçu en mairie quatre jeunes Montertelotaises qui s'apprêtaient à vivre leur première rentrée au collège : Lyne Célibert, Lorena Jacques, Mathilde De Neyon-Peyraud et Élise Nizan.

Afin de soutenir les enfants de la commune dans cette étape importante de leur scolarité, la municipalité a pour habitude de leur offrir un cadeau. Cette année, les nouvelles élèves de 6^e ont eu la possibilité de choisir entre un dictionnaire ou une calculatrice. L'équipe municipale leur a souhaité une excellente année scolaire dans leur nouvel établissement.

Les élèves qui entreront au collège en septembre 2022 sont invités à se faire connaître en mairie afin de pouvoir bénéficier de cette tradition.



Terre Saine

Depuis 2011, la commune qui fait partie du Grand Bassin de l'Oust est régulièrement labellisée « zéro phyto » par le Conseil Régional. Cette reconnaissance atteste des efforts réalisés par la commune pour préserver un environnement sain, grâce à l'investissement de l'agent communal, Frédéric, pour un entretien plus écologique,



Poursuivant cette démarche, la municipalité a répondu à une sollicitation du Conseil Régional pour concourir à une reconnaissance nationale. La commune a été distinguée le 26 août 2021 par le label "Terre Saine".

Le tri sélectif



Une très bonne initiative !

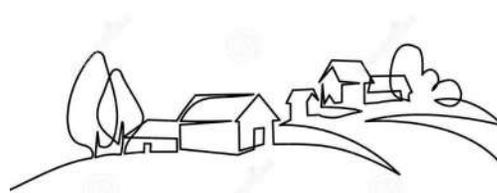
Les poubelles du quai nécessitaient d'être changées. Ce fût l'occasion de faire évoluer les pratiques en évitant de tout jeter dans une poubelle unique.

Frédéric, l'employé communal, a conçu un nouveau collecteur avec tri :

- un bac plastique - métal
- un bac verre
- un bac « autres déchets »

Au début de l'été, 5 collecteurs ont été installés aux abords du canal et ils ont été efficacement utilisés.





La journée des bénévoles

Plus d'une vingtaine de personnes étaient présentes à la journée des bénévoles organisée par la municipalité le samedi 12 juin.

Les participants ont pu contribuer au nettoyage et à l'entretien de différents sites. Pour l'occasion du matériel a été loué :

- une benne pour évacuer du vieux matériel lors du nettoyage et du rangement de l'atelier technique
- une mini-pelleteuse et un broyeur à végétaux pour l'abattage d'une rangée de sapins et le nivelage des abords du parking du terrain de foot.

Par ailleurs, la remorque du comité des fêtes a été nettoyée et rangée, et quelques espaces verts comme le rond-point de la mairie ont été entretenus.



Un grand merci à toutes ces bonnes volontés.

L'association des BOIS DE SAINT-MÉEN



Cette association a pour but de rassembler les nombreux propriétaires de ce bois (plus de 150) et de prévoir les travaux d'entretien (élagage, abattage, entretien...)

Cette association est présidée par M. Robert BONNO aidé d'un bureau. Notre commune est représentée par Hervé BOUSSO.

A partir du mois de janvier, il n'y aura plus de secrétaire-trésorier. En effet M. Claude PELE est dans l'obligation de démissionner pour des raisons de santé.

La prochaine assemblée aura lieu dans le 1er trimestre de l'année 2022.

Il sera donc procédé au remplacement de M. PELE. Si vous êtes intéressés, vous pouvez obtenir des renseignements auprès de M. Robert BONNO.

Repas du CCAS

L'an dernier, le traditionnel repas annuel du Centre Communal d'Action Sociale avait dû être annulé en raison de la situation sanitaire. C'est donc avec grand plaisir que les Montertelotaises et les Montertelotais de 60 ans et plus et les membres du conseil municipal se sont réunis à la salle communale le jeudi 11 novembre.

Soixante et une personnes étaient présentes au repas qui était préparé par le restaurant traiteur de Gourhel « Au P'tit Paris ».



Soazig Branchereau a réalisé la décoration des tables avec de belles compositions florales.

Le groupe de Michelle et Victor a animé l'après-midi et fait chanter et danser les convives grâce à ses airs entraînants.

Certains participants ont également fait rire l'assemblée avec quelques histoires drôles.



Les pompiers fêtent la Sainte-Barbe à Montertelot

Samedi 11 décembre, la commune et ses représentants ont accueilli les centres de secours de Ploërmel et Campénéac réunis pour fêter leur sainte patronne. L'an passé ce rassemblement annuel n'avait pu se tenir en raison du contexte sanitaire. Cette année l'organisation a également dû être modifiée en raison de la crise sanitaire et raccourcie à la seule cérémonie de remise des décorations.

La messe prévue à l'église Saint-Laur a été remplacée par une bénédiction devant la mairie et le pot de l'amitié et le repas ont été annulés.

Nellie Jolivet a dit sa fierté d'accueillir ces soldats du feu toujours prêts à intervenir dans différents domaines : secours à la personne, accidents, incendies... Votre engagement et votre détermination méritent notre respect.

De nombreuses décorations et grades ont été remis aux pompiers. Les responsables des deux centres ont également souligné l'état d'esprit affiché par leurs équipes. Le député Paul Molac a dit son plaisir d'être présent et rappelé sa volonté de défendre le statut des pompiers au sein de l'assemblée nationale.



Cérémonies du 8 mai 1945 et du 11 novembre 1918

Les célébrations de la paix du 8 mai 1945 et du 11 novembre 1918 ont pu cette année, avoir lieu normalement pour honorer la mémoire des soldats qui se sont battus pour notre pays. Des dépôts de gerbes et des allocutions se sont déroulés au Monument aux morts.

Le 11 novembre a été marqué par la remise par Michel Briend, vice président de la section UNC Montertelot-La Chapelle-Caro, de l'insigne de porte drapeau à Jacques Le Queau. Le diplôme d'honneur a été remis par Nellie Jolivet. Il faut souligner la présence, lors de cette cérémonie, d'un jeune porte drapeau de la commune, Thomas DUBOIS.



Vie de la paroisse de Montertelot

- **Un dépliant sur l'église Saint-Laur**

Cette année, les élus ont décidé de réaliser un dépliant pour mieux faire connaître l'histoire et les richesses de l'église Saint-Laur. Un travail qui a été réalisé avec l'aide de Michel Briend, intarissable sur le sujet. En quelques lignes et photos, l'église dévoile son histoire et ses richesses.

- **Les visites de l'église sur la période estivale**

Chaque samedi après-midi, en juillet et en août 2021, les équipes paroissiales et municipales se sont associées pour faire visiter notre église aux personnes et aux touristes de passage.

L'église était également ouverte le dimanche 19 septembre à l'occasion des Journées européennes du patrimoine. Michel Briend a assuré la visite commentée aux visiteurs qui ont ainsi pu profiter de nombreuses explications et anecdotes.

Au total, plus de 150 personnes ont franchi les portes d'entrée de l'église, la plupart pour la première fois.

Face au succès de l'opération, nous avons convenu, si les événements et le contexte le permettent, de renouveler l'opération en 2022, avec la même organisation.

Paroisse et municipalité, ensemble au service du patrimoine, une équipe à suivre !

Commune de Montertelot 56

L'église Saint-Laur

L'église Saint-Laur de Montertelot, est un édifice en forme de croix latine, construite sur un tertre artificiel qui, jusqu'en 1975, constituait le cimetière. Comme toutes les constructions de schiste de la région, elle ne possède pas de fondations. Les pierres se superposent à partir de plaques d'ardoises de grandes dimensions.



La construction de cet édifice religieux se décline en trois dates. Une première chapelle a été construite à la demande de Anne de Montjean, mariée à Jean d'Acigné et propriétaire du château du Crévy, tout proche. Les travaux ont été réalisés entre 1443 et 1454. En 1617, la chapelle initiale a été agrandie, voire presque entièrement reconstruite et au regard des aménagements effectués, l'église devait avoir sa taille actuelle, sans le transept sud érigé plus tard. En 1851, de gros travaux sont entrepris : la dépose de la toiture et de la charpente ; les murs sont surélevés d'au moins un mètre ; le clocher est déplacé et le transept sud est construit. Les premiers vitraux de l'église actuelle, œuvres d'un verrier de Nantes, sont apparus en 1889 dans les transepts nord et sud et dans le chœur.



Un nouveau ponton

La direction des voies navigables – Canaux de Bretagne (Service du Conseil Régional) est chargée de mettre en œuvre le projet de valorisation du domaine public fluvial régional.

Elle assure les conditions d'un usage partagé du domaine : navigation, randonnée, pêche, ...

C'est ainsi qu'il a été décidé d'installer un nouveau ponton en aval de l'écluse de Montertelot pour permettre aux plaisanciers d'accoster facilement.

Des travaux auront lieu sur le ponton existant en amont afin de le stabiliser.

Spectacle en plein-air : une animation appréciée

A la veille du 14 juillet et à l'initiative de Ploërmel communauté, le quai a accueilli un spectacle de chansons à capella. Venus de la région d'Angers, trois artistes ont proposé un rendez-vous invitant les spectateurs à participer.

Le trio composant « Garçons, s'il vous plaît » en tenue évocatrice, chemise blanche et bretelles, a proposé comme sur une carte de restaurant, une ardoise composée d'une trentaine de chansons permettant de retrouver des airs interprétés par Brel, Bécaud, Trenet... mais aussi des chansons de films.

Une centaine de personnes a assisté à cette soirée conviviale en plein air. L'idée mérite d'être inscrite dans le calendrier des animations estivales.



Dispositif « Argent de poche »

A nouveau cette année, la municipalité a invité des jeunes de la commune à participer à l'opération « argent de poche ». S'adressant d'abord aux 16-18 ans, cette initiative a été accessible à partir de 15 ans, dans un second temps.

Au mois de juillet (du 7 au 9, en matinée) six jeunes ont participé à différentes tâches : réalisation d'épouvantails, nettoyage du bourg et des espaces verts.

L'opération a été renouvelée à l'automne, pendant les vacances de la Toussaint. Neuf jeunes ont réalisé des opérations de nettoyage au cimetière et donné un coup de main à Frédéric pour nettoyer les espaces envahis de feuilles.



Ils ont également réalisé des nichoirs à oiseaux qui seront prochainement installés.

De gauche à droite : Anouk Clavier, Ronan Morice, Ethan Rio, Titouan Clavier, Benjamin Person, Gabriel Lozevis, Yann Istace, Titouan Guilloux, Eva Fontaine.



Chaque jeune reçoit la somme de 15 € par matinée.

Cette démarche est appréciée des jeunes, mais aussi des encadrants car elle permet d'échanger dans une ambiance conviviale. C'est aussi une approche citoyenne.

La vie associative et culturelle

Association Élan-comité des fêtes

Emmené par une nouvelle équipe articulée autour de Martial Istace, président, Lévenez Guillonnet, secrétaire et Candice Bernard, trésorière, le comité des fêtes n'a pu mettre sur pied, cet été, le traditionnel rendez-vous suivi par plusieurs milliers de visiteurs, attirés par le vide grenier, le jarret ou le feu d'artifice. Si le public ne pouvait être au rendez-vous, les responsables ont convié les bénévoles pour passer un bon moment ensemble le samedi 14 août. Une démarche bien appréciée par ceux qui se donnent sans compter pour cet événement annuel.

En 2022, le comité espère bien reconduire la fête du 15 août.



Commerces – Artisans - Services

Si vous souhaitez faire paraître votre activité dans le bulletin ou le lien, contactez la mairie.

Le Kanol 29

Bar - Tabac - Jeux
Céline DAUMER et Axel
Rue de l'Oust,
Montertelot
02 97 74 91 31



L'Écluse

Bar - Restaurant
Valérie ALBENOIS
7 Rue de l'Oust,
Montertelot
02 97 74 85 91



Lou'Color

Salon de coiffure
Louise RIO
Rue des Nouettes
Montertelot
02 97 74 86 84



L'Atelier de Louise

Cours et stage de dessin
Louise PASQUIER
3 Rue de l'Oust
Montertelot
06 28 94 74 30
<https://atelierdelouise.weebly.com/>

Hilary Townsend

Cours d'anglais 06.01.76.88.85
contact@anglais-autrement.com
www.anglais-autrement.com

L'atelier de création textile

Retouche – Création – Restauration
Cours de couture
Bénédicte CLAVIER-GUILLEMOT
6 Beau Soleil
Montertelot
06 41 04 19 52

Coiff's

Coiffure à domicile
Sabrina BELLANGER
06 99 63 68 70

Assistantes maternelles

Patricia BOUSSO - 30 Tressol – Montertelot - 02 97 74 71 59
Béatrice TATARD - 17 Tressol – Montertelot - 02 97 74 83 51



GicQuel Jardin

Conseil, création & entretien,
intérieurs, parcs & jardins
Julien Gicquel
22 Les Bruyères,
Montertelot
07 87 28 78 45



L'Atelier Sellerie

Réparation – Rénovation
Stéphane DAVALO
19 Les Bruyères,
Montertelot
06 83 39 95 78



VENTE DIRECTE – Viande

GAEC PELLERIN
Franck et William
06 09 33 85 43 – 06 29 92 15 42
2 La Saudraie – LE VAL D'OUST

JP Menuiserie

Menuiserie int. /ext.
Jérémy POIRIER
30 Les Bruyères
MONTERTELOT
06 48 91 08 20
<https://jpmenuiserie.net/>



LCAD

Création et relooking de mobilier
Dorian MACÉ
6 Chemin de Breneille
MONTERTELOT
06 38 39 28 07



LCAD



l.c.a.d

La bibliothèque municipale sera ouverte de 10h à 12h aux dates suivantes : 8 janvier, 22 janvier, 5 février, 19 février, 5 mars, 19 mars, 2 avril, 16 avril, 30 avril, 14 mai, 28 mai, 11 juin, 25 juin.



L'équipe de bénévoles accueille le public, gère le prêt et la réservation de documents et procède deux fois par an à l'échange d'une partie des documents à la Médiathèque Départementale du Morbihan (antenne de Caro). Cette année, les abonnés ont aussi accès à l'offre numérique de la MDM qui contient une centaine de titres de presse et de plateformes d'auto-formation.

L'abonnement à la bibliothèque de Montertelot est désormais gratuit.

Section danses bretonnes



Les membres de la section danse n'ont pu se retrouver depuis de longs mois à leur rendez-vous hebdomadaire à la salle municipale. Ni séances, ni fest-noz annuel au programme.

La section ne désespère pas (du moins pour certains membres) de repartir en 2022 sous réserve de l'amélioration du contexte sanitaire.

Au forum des associations de septembre à Ploërmel, la section a recueilli de nouvelles adhésions, ce qui prouve l'intérêt porté à cette activité.

Si le redémarrage est acté, les cours se dérouleront, comme par le passé, le vendredi soir à partir de 20h30 à la salle « Entre nous », encadrés par Roland LE NEZET.

Section Temps Libre

Au repos forcé depuis près de deux ans, la section a donné rendez-vous en toute fin d'année aux amateurs de chanson. De Ferrat à Brassens, en passant par Henri Salvador, Gilbert Montagné... le sérentais Guy Delfino est venu apporter, avec son talent, du bonheur aux spectateurs. Un artiste pour qui le partage est une évidence. Un beau et bon moment en cette période de fête. Ce concert a été suivi par une trentaine de personnes dont de nombreux membres de la chorale qu'il dirige. Ce qui a donné lieu à de beaux échanges vocaux.

L'an prochain, la section reconduira-t-elle ses concerts et la Montertel'auto ? Il est trop tôt pour l'affirmer et cela se fera en fonction de l'amélioration de la situation.

Section Nouvel Élan

Regroupant les retraités du village et des communes environnantes, la section habituée à proposer des sorties mensuelles pour permettre aux adhérents de se retrouver pour échanger, découvrir des activités et se divertir aura connu une année blanche. La section est présidée depuis l'an dernier, par Annette Fournard, succédant à Michel Briend. Les membres espèrent pouvoir repartir du bon pied dans les prochaines semaines.

Atelier informatique

Apprendre à maîtriser l'outil informatique : Jean-Paul Guillonnet propose d'animer bénévolement des séances en fonction des demandes des participants. Cela peut aller de la création de dossiers au transfert de photos, mais aussi l'utilisation de la messagerie, les pièges à éviter sur le Net...

Les séances se déroulent le mardi de 10 à 12 h. Pour participer à ces séances hebdomadaires, il faut s'inscrire au secrétariat de la mairie : 02 97 74 92 39.



La section Culture & Loisirs a pour objectif de proposer des activités qui regroupent les enfants de la commune. Cette section est en sommeil. Tout personne intéressée pour reprendre le flambeau est la bienvenue. Se faire connaître auprès de Martial Istace, président de l'Élan, ou s'adresser à la mairie.

Élan foot

Le club local a repris son activité dès le mois d'août avec deux séances par semaine pour préparer au mieux la nouvelle saison. L'Élan a également organisé pour la première fois un challenge regroupant des clubs de la région. Avec l'arrivée de nouveaux joueurs (35 licenciés), dont de nombreux jeunes, deux équipes défendent les couleurs locales. L'équipe fanion évolue en D2 et la réserve en D4.

Tous ces nouveaux joueurs permettent au club de perdurer, et tout ceci dans une ambiance conviviale, sans oublier l'objectif de la saison : accéder à la division supérieure.

Vous pouvez venir les encourager lors des matchs à 13 h et 15 h (heure d'hiver) ou 13 h 30 et 15 h 30 (heure d'été), en souhaitant que cette saison puisse se poursuivre malgré la pandémie.

L'équipe fanion termine l'année par deux victoires et se situe en milieu de tableau.

Nellie JOLIVET : Présidente - Hervé BOUSSO : Trésorier - Bruno MORICET : Secrétaire



Équipe A : Bastien BOUSSO - Pierre BOUSSO - Pierrick THAILLET - Alan LAMEUL - Ewen DERIAN - Antoine LOZEVIS - Acilio DOS SANTOS - Jean Philippe BLANCHARD - Louis MERRIEN - Stéphane JARNO (entraîneur) - Loïc DALAVALLE - Alexis BOUSSO - Nicolas PLUAL - Dorian PELARD - Dimitri LEFEUVRE - Théo DUBOIS - Symao DALAVALLE - Yaël PICHARD



Équipe B : Patrice GUILLEMOT (dirigeant) - Frédéric BADOUEL (dirigeant) - Alexandre ROBERT - Rayann JOSEPHINE - Johan GARIN - Lucas BOURRIEN - Noan MAROT - Jérémy KRAINSKY - Stéphane JARNO - Thierry PENHOUE (arbitre) - Thomas JARNO - Guillaume LE GUEVEL - Julien JARNO - Stephen JOSEPHINE - Florent BLANCHARD - Steven BADOUEL

Stéphane Jarno entre passion et partage

Stéphane Jarno, vient en voisin (il habite à La Chapelle-Caro) assumer une tâche qu'il apprécie à Montertelot : assurer l'entraînement et l'encadrement de la section foot de l'Élan.

Un rôle qui nécessite une bonne dose d'investissement, mais il existe des parcours qui ne s'inventent pas quand la passion est là. Son intérêt pour le foot et la pratique sont intimement liés chez ce jeune quinquagénaire.

« **J'ai démarré à l'âge de cinq six ans dans un milieu propice au maniement du ballon. Un de mes cousins a évolué en pro** » évoque Steph, pour les intimes.

Lui, a joué au Roc étant jeune avant de rejoindre les Léopards de Ploërmel durant deux saisons. « **Christophe quittait les pros et devenait entraîneur joueur au sein des Ecureuils. Je l'ai rejoint.** » Ensuite, il signe à l'Ussac puis à nouveau à Ploërmel, au sein cette fois de l'USP avant de retrouver La Chapelle-Caro pour finir son parcours de joueur. « **J'ai surtout évolué en D1 et un peu en Promotion d'Honneur, l'actuelle R3.** »



Entraîner, encadrer

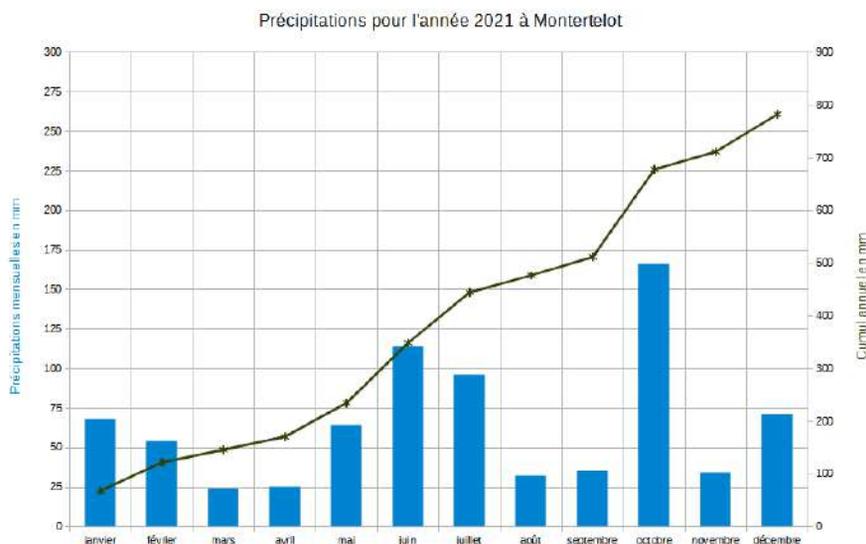
Stéphane Jarno a vécu une première expérience au sein de l'Élan, il y a une dizaine d'années, remplacé par Thierry Dalavalle. Quand ce dernier doit abandonner ses joueurs pour des raisons de santé, Stéphane prend le relais et encadre les dernières rencontres de la saison 2017-2018.

« **Je me plais bien à Montertelot. Le club est bien géré, l'ambiance est sympa et l'arrivée de jeunes joueurs, copains de mon fils Julien a permis de booster les effectifs et au passage de créer une équipe réserve. Ce que ces jeunes joueurs recherchaient avant tout, c'est un club familial et convivial, en prenant du plaisir sur le terrain, même si une défaite ponctue la rencontre. Je pense que d'autres jeunes vont nous rejoindre pour le prochain exercice.**»

Si Stéphane est aux commandes des « oranges », il n'est pas tout seul. Arnaud Chalin fait la touche ; Bruno Moricet, Thierry Penhouet peuvent prendre le sifflet, entre autres tâches ; Patrice Guillemaud et Fred Badouel encadrent la réserve. « **Si la B joue à domicile, je les suis également.** »

À la fois exigeant mais avec aussi un côté papa poule, Stéphane reconnaît vivre les matches à 100 à l'heure. « **J'extériorise facilement, ce qui fait que l'on peut m'entendre du banc de touche. J'ai la chance d'avoir un groupe très fair-play, à l'écoute.** » Ce qui peut le faire sortir de ses gonds ? « **L'injustice quand je trouve une décision improbable.** »

Sinon, tout va bien pour cet entraîneur attachant. « **Ici, il y a du public et une bonne ambiance le dimanche soir quand il est temps de refaire le match au foyer. C'est un rôle assez prenant avec deux séances d'entraînement chaque semaine, de la préparation en aval et un dimanche bien rempli mais partagé en famille.** » Quand on parle de passion et de partage !



Relevés pluviométriques
sur Montertelot
réalisés par Hervé BOUSSO

Animations - Tourisme



Rassemblement de bateaux

Ils étaient déjà venus en 2019 et ont souhaité revenir cet été. Au début juillet, 20 bateaux et leurs équipages ont stationné durant 3 à 4 jours sur le quai. Une belle flottille représentant l'ABPF (Association Bretonne de Plaisance Fluviale). L'association présidée par Maurice Nicolazic a profité de ce séjour pour tenir son assemblée générale, accueillir de nouveaux membres et passer d'agréables moments entre passionnés. Installés sur le quai, les adhérents ont pu profiter de moments conviviaux et partager leurs expériences avec les promeneurs.

Escales Fluviales de Bretagne

La région sait compter sur la présence des canaux et rivières pour attirer les visiteurs que ce soit sur l'eau pour les plaisanciers, sur les berges avec le halage pour les randonneurs et cyclos et dans les villages qui s'affichent tout au long du tracé entre Nantes et Brest. Trois labels ont été institués : cité fluviale, étape fluviale et halte fluviale. En septembre à Josselin, le certificat de labellisation étape fluviale a été remis à Montterlot. Ce label est remis aux communes en capacité d'accueillir des bateaux pour une nuitée ou plus. Cette qualification est aussi un outil pour favoriser le développement de l'activité en favorisant une démarche de progrès et de qualité.



Développement touristique

Ploërmel Communauté et Destination Brocéliande (Syndicat Mixte à vocation touristique) ont initié un projet de développement d'aires d'arrêts pour les cyclistes et les randonneurs qui empruntent le chemin du halage.

A Montterlot seront installés une table de pique-nique couverte, un abri randonneurs avec stationnement vélo et un hébergement type « cabane pour randonneurs ».

Les épouvantails



Depuis plusieurs années, Frédéric Le Texier, l'employé communal, initie le projet estival des épouvantails. Cette année, à nouveau, plusieurs montterlotaises et montterlotais se sont prêtés au jeu et ont réalisé une décoration qui plaît beaucoup aux promeneurs et aux touristes. Merci beaucoup à toutes ces bonnes volontés qui contribuent au plaisir de vivre sur ce territoire.



Annabelle Cheminel, la mer pour horizon

Avec ses parents et son frère Nicolas, Annabelle a vécu ses jeunes années à Monterterlot, pas loin du canal en centre Bretagne (déjà la présence de l'eau), mais plus éloignée de l'horizon qu'elle s'est imaginé.

Après l'école Pablo Picasso de La Chapelle-Caro, elle rentre en secondaire au collège Yves Coppens pour deux ans seulement. « **Je pratiquais le kayak à Ploërmel puis à Malestroit, j'ai intégré en quatrième le collège Romain Rolland à Pontivy ; il proposait une section Sports études** » confie la jeune sportive qui ne compte plus ses trophées départementaux, régionaux et nationaux. « **J'ai arrêté les compétitions, mais je pratique toujours sur le canal pour le plaisir.** »

Passion bien ancrée

Annabelle peut évoquer un parcours singulier pour une jeune femme en rejoignant en classe de seconde bac pro le lycée maritime d'Etel. « **On travaille les matières générales et professionnelles avec tout ce qui touche au domaine : l'anglais technique, les règles de navigation, la pratique en cours et en stage pour obtenir le diplôme de conduite et gestion des entreprises maritimes au terme de trois années d'internat.** »

Là ne s'arrête pas sa formation. Annabelle est en seconde année de BTS pêche et gestion de l'environnement marin au Guilvinec.

Au gré des vagues et des creux

L'apprentissage se déroule en mer pour les huit semaines de stage, entrecoupées de repos. « **On effectue des périodes de six à dix jours, du rail d'Ouessant à la navigation sur la Manche « chez les Anglais ! »** »

Matelot stagiaire, elle embarque sur un fileyeur de 18 mètres, au sein d'un équipage composé de six à sept marins. « **On se partage les quarts, on monte en passerelle pour gérer la navigation. Si les horaires peuvent varier selon les postes et n'ont rien à voir avec une activité à terre, l'ambiance est bonne mais axée sur le travail. Cela demande une certaine capacité physique pour relever les engins de pêche, trier le poisson, le conserver...** »



Des poissons comme la lotte, la barbue, le lieu jaune, ou des homards, des crabes et des langoustines constituent le quotidien des pêcheurs. « **À bord, on trouve peu de poissons au menu préparé par un matelot cuisinier.** »

Les conditions ne sont pas toujours évidentes comme l'éloignement de la famille, l'appréhension des proches, mais c'est un choix bien assumé. Du côté des avantages, Annabelle cite « **le temps à terre. Après une semaine en mer, on bénéficie d'une semaine de repos. Le salaire, lui, est en partie, lié aux résultats de la pêche.** »

Cette passion pour ce métier et cet environnement est venue dans le sillage du kayak mer. Une fois prête à rentrer dans la vie active, Annabelle sait qu'elle n'aura pas trop de mal à trouver un embarquement. Et si l'occasion se présente, « **elle se verrait bien devenir plus tard patronne d'un équipage.** »



LE PONT DES DEUX RIVIÈRES ET LA TOUR EIFFEL

Quel rapport entre ces deux constructions ? À première vue tout semble les opposer. Peut-être faut-il creuser un peu l'histoire afin d'y voir plus clair...

Le pont des deux rivières est niché dans la verdure morbihannaise, au confluent de l'Oust (aujourd'hui canalisée) et du Ninian, à 1500 m au nord de Montertelot, la commune la plus proche. La Tour Eiffel, quant à elle, est érigée au cœur même de Paris. Reproduite en miniature en millions d'exemplaires, elle fait le bonheur des touristes étrangers pour qui elle représente le symbole français.

De très nombreux promeneurs passent sous l'ouvrage morbihannais, à la belle saison notamment, sans y prêter attention, ou si peu... alors que, dans le même temps, le monument parisien est le plus visité de la capitale...

Le pont des deux rivières a été construit pour durer, afin de permettre le franchissement du canal par les trains de la société d'Orléans entre Questembert et Ploërmel, alors que la Tour Eiffel, érigée à l'occasion de l'exposition universelle de Paris de 1889, devait être un édifice provisoire, construit pour une manifestation temporaire.

Mais alors direz-vous, qu'est-ce qui peut bien les rassembler ? Le temps. Les deux ouvrages sont toujours là 140 ans après leur construction. Mais aussi, et surtout, Eugène MILON qui fut chargé, par la société Eiffel, de diriger d'importants travaux dans le Morbihan. C'est lui qui pilota notamment la construction des ponts : celui des deux rivières (voir ci-dessus) et ceux du Hingleuf et de La Bagotais sur la commune de La Chapelle-Caro. Ces trois ouvrages sont les premiers de ce type construits en France par la Société Eiffel. Tout en acier et assemblés à l'aide de rivets posés à chaud, ils étaient dits « ponts portables » en raison du poids des différents éléments qui ne dépassaient pas 241 kg.



Le pont des deux rivières

Petit jeu :

Lorsque vous passerez sous le pont des deux rivières, regardez bien l'angle sud-ouest (tout près de l'eau) et vous y découvrirez des encoches dans la pierre.

Comment sont-elles arrivées là ?

Votre réponse est attendue au 02 97 74 80 24 (Michel Briend)

Un lot pour la première bonne réponse

Qui était Eugène Milon ?

Michel de Galzain nous le fait découvrir dans « Archives et souvenirs ». Il permet aussi de voir son attachement à notre région. Eugène Milon est né à Loury (Loiret), dans une famille modeste. Il franchit toutes les étapes, depuis le poste d'ouvrier à celui d'ingénieur, titre qui le met au même niveau que ceux venant de Centrale ou de l'école des Mines. Toute sa carrière s'est déroulée dans l'entreprise Eiffel qui le chargera de la conduite des travaux de la tour du même nom, en tant que *chef de chantier principal*. Il en deviendra, plus tard, le directeur.

Durant son long séjour en Morbihan, Eugène Milon prend pension au Roc-Saint-André, dans un hôtel confortable, ancien relais de la poste du temps des diligences. C'est là qu'il fait la connaissance de mademoiselle Eugénie Pouliguen, fille de l'aubergiste et petite-fille du maréchal des logis-chef Marnier de la brigade de gendarmerie.

Leur union est prononcée par monsieur le maire, suivie de la cérémonie religieuse en l'église du Roc-Saint-André, le 27 août 1887.

Plus tard, depuis la Tour Eiffel et son poste de directeur, il lui arrivait de dire à ses amis : « Tu ne sais pas où je voudrais être ? Je voudrais être au Roc-Saint-André. Je serais encore chef de chantier, mais ça ne fait rien, je voudrais y être... J'étais sous la pluie battante, chaussé de grosses bottes, pataugeant dans la boue. Qu'importe ! Oui, je vivais heureux en Morbihan, les plus beaux jours de mon existence ».

MB



N° 1

L'an mil huit cent quatre-vingt-sept, le *vingt-sept août* à *six* heures du *matin*

Devant nous *Quintin Joseph adjoint en l'absence de l'Officier de l'Etat civil de la commune de Roc-Saint-André* canton de *Roc-Saint-André* département du Morbihan, ont comparu en notre Maison-Commune, dont les portes ont été ouvertes au public,

1° *Milon Eugène Hippolyte* âgé de *vingt-deux* ans, né à *Loury* département de *Loiret* le *vingt-trois* du mois de *septembre* l'an *mil huit cent cinquante-neuf* profession de *employé à l'entreprise Eiffel demeurant à Loury* commune de *Loury* département de *Loiret*, célibataire

Mariage de Eugène Hippolyte Milon et de Eugénie Barbe Céline Pouliguen

2° *Mademoiselle Pouliguen Eugénie Barbe Céline* âgée de *vingt-deux* ans, née à *Roc-Saint-André* département de *Morbihan* le *huit* du mois de *septembre* l'an *mil huit cent soixante-quatre* profession de *sans profession*, demeurant à *Loury* commune de *Roc-Saint-André* département de *Morbihan*, célibataire

Chaque jour de son mariage son père acte de consentement ci annexé passe devant nous notaire à Loury et de sa mère acte de consentement ci annexé passe devant nous notaire à Loury le dix-sept août mil huit cent quatre-vingt-sept.

Mademoiselle Pouliguen Eugénie Barbe Céline fille (57 ans) de *Pouliguen Louis Marie* marié au *Roc-Saint-André* le *vingt et un* du mois de *juin* l'an *mil huit cent soixante-douze* et de *Madame Céline Marie Marnier*, maîtresse d'hôtel demeurant au *Roc-Saint-André* ici présents et consentant au mariage de sa fille, d'une part

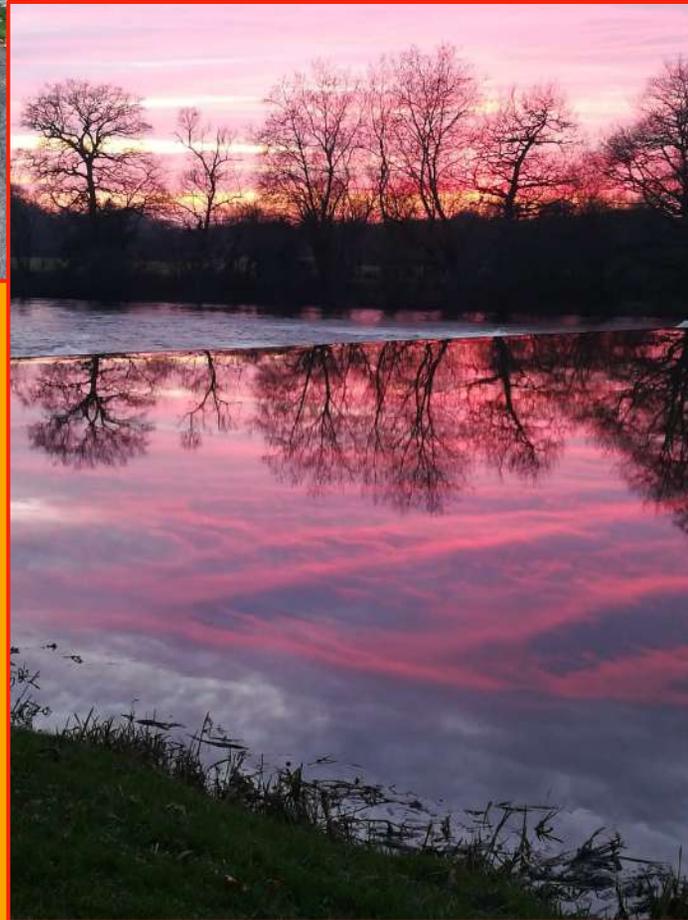
Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entre eux, et dont les publications ont été faites à *Roc-Saint-André* et à *Loury* les *dix-huit* *et* *vingt-un* août courant

Aucune opposition audit mariage ne nous ayant été signifiée, nous nous sommes fait remettre :

1° Les certificats de publications; 2° Les actes constatant la naissance des futurs;

3° Les actes de père de la mère du futur et de consentement au mariage de son père et, après avoir donné lecture aux parties contractantes, tant des pièces ci-dessus mentionnées que du chapitre VI, titre V du Code Napoléon, intitulé du mariage, avons interpellé les futurs époux et ils ont fait un contrat de mariage, le

Acte de mariage d'Eugène Milon et d'Eugénie Pouliguen



Mairie - 2 rue des Forges - 56 800 MONTERTELOT
02.97.74.92.39
mairie.montertelot@ploermelcommunaute.bzh

Horaires d'accueil de la Mairie

Mardi : 8h30 à 13h - 14 h à 18h Mercredi : 9h à 13h - 13h30 à 17h30
Jeudi : 14 h à 18h Vendredi : 9h à 13 h